

Programme de formation

# L'IA générative pour les missions de paie et RH

# **OBJECTIF**

Vous êtes gestionnaire de paie ou conseil en RH ? Face à la digitalisation croissante des fonctions RH et paie, l'intelligence artificielle générative s'impose comme un moyen pour gagner en productivité. À travers des cas concrets, vous découvrirez comment exploiter l'IA dans votre quotidien pour toute une série de tâches.

- √ Comprendre l'intérêt de l'IA dans le domaine de la paie et des RH
- √ Mettre en oeuvre plusieurs cas d'utilisation

# **PRE-REQUIS**

Avoir suivi une conférence ou formation d'initiation à l'IA générative

# **PROGRAMME**

- 1. L'IA dans le domaine de la paie & RH : contexte, finalités et solutions
- 2. Rechercher des informations (règles juridiques, conventions collectives)
- 3. Écrire des courriers, notes d'informations
- 4. Partager des informations et les mettre à disposition avec les robots personnalisés
- 5. Profiter de l'IA pour des missions de conseil RH

V1.0 du 01/07/2025

Lundi 13 octobre De 14h à 17h30

Durée: 3 heures 30

Classe virtuelle, à distance Micro et caméra obligatoire

**120 personnes** maximum

**Experts-comptables** 

Tarif Adhérent/Correspondant inclus Tarif Autres publics 180 € HT – 216 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

#### **INTERVENANT**

# **Vincent LACOMME**

Expert-comptable

# Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

# Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

# Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



36, rue de Picpus 75580 Paris cedex 12 E-mail : nation@cgapicpus.com



